

Mairie
62 place de l'Eglise
(45240)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt trois, le premier décembre à dix neuf heures,

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 novembre 2023

Le Conseil Municipal de Marcilly-en-Vilette dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé NIEUVIARTS, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 12
Excusés : 5
Votants : 17

Présents : Mme Stéphanie CHARRON - MM. Maxime ROUSSEL - Didier BRAULT - Jacques ROBERT - Patrick PILON - Laurent DELORT - Mmes Aline POUGET - Catherine LOBO (partie au point 4 - pouvoir à J. Robert) - Laurence TRÉMEAU - Virginie MARTIN - Brigitte GARNIER.

Absents excusés : Mmes Carole LANDRY (pouvoir à A. Pouget) - Marie-Anne LINGARD (pouvoir à H. Nieuviarts) - MM. Joachim SALVAN (pouvoir à S. Charron) - Lionel DUPLAIX (pouvoir à B. Garnier) - Adama MAR.

Absents : MM. Nicolas LE GUILLARD - Pascal ANDRÉAZZA.

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie Charron

Consultation : centrale photovoltaïque, Le Petit Cabaret à Saint-Cyr-en-Vai

Le Conseil municipal prend connaissance du courrier de la Préfecture pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque, le Petit Cabaret à Saint-Cyr-en-Vai.

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable.

Pour copie certifiée conforme,
Délivrée aux jours et heures mentionnés ci-dessus.

Hervé NIEUVIARTS,
Maire de Marcilly-en-Vilette.

Publiée et transmise à la Préfecture
Le 2 décembre 2023
Rendue exécutoire le 2 décembre 2023.